



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
vendredi 17 décembre 2021

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2022

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Réuni sous la présidence d'Edouard PHILIPPE, le conseil communautaire a voté ce jeudi 16 décembre le budget primitif pour l'année 2022. Celui-ci se caractérise par un niveau d'investissement en hausse (215 M€), le redressement de l'épargne brute de près de 20 M€, (+ 10 %) et des dépenses de fonctionnement stables par rapport à 2021 (367 M€).

« Avec ce budget ambitieux et équilibré, la Communauté urbaine montre son engagement pour accompagner le développement de ses 54 communes et maintenir un service public de qualité pour ses habitants », commente Edouard PHILIPPE, président du Havre Seine Métropole

METTRE EN ŒUVRE LES GRANDES PRIORITÉS POUR LE TERRITOIRE

Le Budget primitif s'établit à 582 M€, dont 367 M€ pour le fonctionnement (-0.52%) et 215 M€ pour les investissements (-4,23%). Toutefois, si l'on tient compte des doubles comptes liés à la construction du CETCO en 2021, l'effort réel d'investissement de la Communauté urbaine en 2022 sera supérieur de 10 M€ à celui de 2021.

Il concrétise ainsi les ambitions des élus communautaires autour de grandes orientations pour les 54 communes du territoire et ses habitants. On peut citer par exemple :

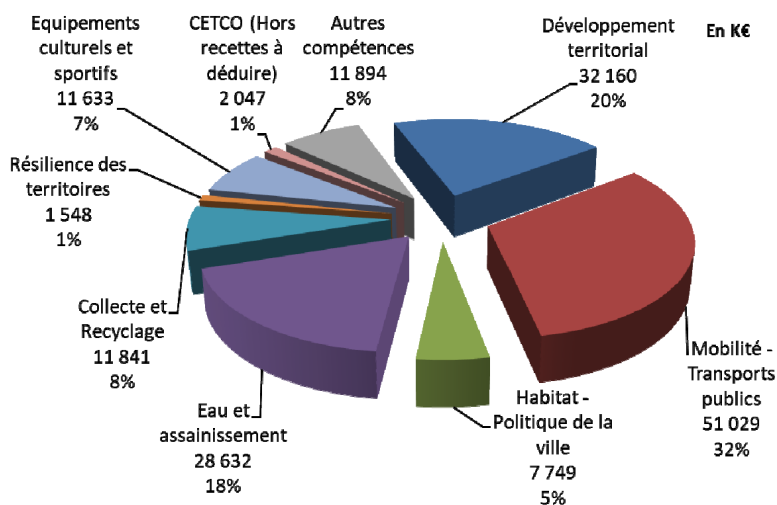
- **la décarbonation du territoire et l'accélération de la transition énergétique** avec la fermeture de la centrale à charbon, le projet de 3^e ligne du tramway, le verdissement de la flotte de véhicules ou encore la poursuite de la mise en œuvre du plan vélo ;
- **le renforcement de l'attractivité et de l'attrait touristique du territoire** avec le soutien à l'installation des usines éoliennes, l'accompagnement aux porteurs de projets Smart port city, la création d'un pôle croisière sur la pointe de Floride et le soutien aux projets touristiques du territoire (Opération Grand Site, Pays d'Art et d'Histoire, Un Été au Havre...);
- **le développement de l'enseignement supérieur** avec la poursuite de l'aménagement du campus et la construction du restaurant universitaire ;
- **l'accompagnement de la ruralité** avec notamment le versement d'aides diverses en faveur de l'agriculture, et les dépenses de gros entretien pour les infrastructures de gestion de l'eau, des déchets et des transports publics sur le territoire.

Au plan financier cela se traduit par :

- un programme d'équipement de près de 160 M€ (hors remboursement des emprunts) qui bénéficie à toutes les communes du territoire mais aussi aux entreprises locales ;

- un appui très soutenu aux 54 communes de la Communauté urbaine grâce au fonds de concours pour les communes (20 M€ sur la durée du mandat), la dotation de solidarité communautaire (19,8 M€) et le développement de raccordement au très haut débit (1,5 M€ prévus en 2022) afin de faciliter l'aménagement numérique du territoire ;

Répartition des dépenses d'équipement du budget principal



Les principales dépenses d'équipement pour 2022 concernent notamment :

- les **travaux de voirie et d'éclairage public** sur les 54 communes pour 38,8 M€ ;
- les **aménagements du plan campus** pour 14,6 M€ (réaménagement des sites Lebon et Frissard et autres aménagements du plan campus) ;
- les **aides à la pierre** pour 5,3 M€ (avec notamment des subventions en faveur de la rénovation du parc privé et massification de la rénovation énergétique, réhabilitation du parc social et Plan de Prévention des Risques Technologiques Habitat) ;
- les **aides à l'investissement** des communes pour 5,4 M€ ;
- les **aménagement du pôle croisière** pour 5 M€ ;
- la **gestion des rivières et de l'eau pluviale** pour 4,6 M€ ;
- le **plan vélo** pour 3,6 M€ ;
- la participation à **l'aménagement de la filière éolienne** pour 2,8 M€ ;
- le **centre technique communautaire (CETCO)** pour 2 M€ (répartis ensuite sur plusieurs budgets de la CU qui utilisent désormais cet équipement) ;
- la **maintenance des bâtiments** communautaires pour 1,6 M€ ;
- le gros **entretien du Stade Océane** pour 1,5 M€ ;
- les **travaux sur le parc d'activités Jules Durand** (création d'une Zone d'Activités Economiques) pour 400 000 euros.



MAÎTRISER LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR FAIRE FACE À DES RECETTES QUI STAGNENT

Le Budget primitif 2022 a été construit sur des perspectives de rebond de l'économie et un retour à une situation sanitaire plus maîtrisée.

Dans ce contexte, il prévoit une stabilisation de près de 2 M€ des dépenses de fonctionnement à 195,9 M€ (contre 197,7 M€ en 2021), alors que ses recettes de fonctionnement n'évolueront pas par rapport à 2021 pour s'établir à 215 M€. Tous budgets confondus, les dépenses de fonctionnement restent stables à 366,8 M€.

Cet effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement permettra à la Communauté urbaine de poursuivre ses missions tout en renforçant la qualité des services rendus aux usagers :

- les dépenses du **budget principal s'élèvent à près de 196 M€ (-0,9%)**, incluant les reversements aux communes, la subvention d'équilibre au budget transport (22,4 M€), la cotisation de 10,6 M€ au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), les charges de fonctionnement liées à la voirie, à l'éclairage public, au fonctionnement des équipements communautaires tel que le Stade Océane, les piscines, les gymnases, etc ;
- les dépenses du **budget transport sont prévues à hauteur de 76,4 M€ (+3%)**. Cette hausse est principalement due à la gestion des marchés de transports scolaires sur le territoire, les frais d'exploitation de la ligne LER ainsi que l'augmentation des coûts des contrats de délégation avec Transdev et Lia ;
- les dépenses liées aux **budgets eau s'élèvent à près de 50 M€ (+4,4%)**. Ces dépenses permettent de financer la production et l'alimentation l'eau potable, l'assainissement et l'eau distribuée sur la zone industrielle ;
- les dépenses du **budget déchets s'établissent à 41,2 M€ (+2,7%)**. Ces dépenses permettent de financer la collecte des déchets puis leur traitement et la valorisation des déchets sur le territoire.

Au final, les effets conjugués de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la stabilité des recettes de fonctionnement aboutissent à une augmentation significative de +10% de l'épargne brute du budget principal pour 2022 à 19,2 M€ (17 M€ en BP 2021). Tous budgets confondus, l'épargne brute devrait s'élever à 60,66 M€ au titre de 2022, contre 55,5 M€ au titre de 2021.

UNE SITUATION FINANCIÈRE SAINTE

Avec un niveau d'endettement estimé à 285,2 M€ à fin 2021, en diminution de plus de 11 M€ par rapport à fin 2020 (296,6 M€), la Communauté urbaine dispose d'une forte capacité d'emprunt pour financer ses projets d'avenir.

Compte-tenu du niveau d'épargne brute prévu fin 2022, la capacité de désendettement se situe autour de 7 années, un niveau bien inférieur à la moyenne des autres Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), aux alentours de 10 ans.

Aucune hausse de la fiscalité locale n'est prévue pour 2022, et ce pour la 2^e année consécutive.

CONTACT PRESSE

Le Havre Seine Métropole – Sébastien Vau-Rihal

sebastien.vau-rihal@lehavre.fr

tél. 02 35 19 43 41 – 06 79 03 65 05